

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 10 octobre 2024
Heure de début : 14h00

Le 10 octobre 2024, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

Membres présents	
Nom Prénom	Structure
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de M. PROVOST)	Pornic Agglo Pays de Retz
BRAY Aline	Conseil départemental de Maine-et-Loire
GUITTON Jean-Sébastien (Pouvoir de M. COIGNET) – Absent entre 15h et 15h40	Nantes métropole
GARAND Annabelle (Pouvoir de Mme CHEVALIER)	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
D'ANTHENAISE François (Pouvoir de Mme ORSAT)	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de M. ALLARD)	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
BELIN Catherine (Pouvoir à M. LAFFONT)	Bretagne Vivante
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire
RENAUDIN Marine	DDTM Loire-Atlantique
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne
COCHARD Sophie	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire
Autres acteurs présents	
GIRARD Pierre-Elie	DDTM 44
HERVIEU Frédéric	Conseil départemental de Loire-Atlantique
PERCHERON Lauriane	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)
Membres absents ou excusés	
Nom Prénom	Structure
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
PROVOST Éric (Pouvoir à M. CAUDAL)	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
CHEVALIER Christine (Pouvoir à Mme GARAND)	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CEEG)
HENRY Philippe	Conseil régional des Pays de la Loire
GUILLÉ Daniel	Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
COIGNET Thierry (Pouvoir à M. GUITTON)	Syndicat Loire aval (SYLOA)



NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
SIMON Thomas	Comité régional de Conchyliculture Pays de la Loire
ORSAT Annabelle (Pouvoir à M. D'ANTHENAISE)	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
ALLARD Gérard (Pouvoir à M. LAFFONT)	UFC Que Choisir

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 29 août 2024
2. Présentation du Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz (*Département 44*)
3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire : Présentation du cahier des charges pour l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments (*SYLOA*)
4. Avis du bureau de la CLE (*SYLOA*)
 - Dossier d'autorisation environnementale – Projet de conversion et extension de la station de traitement des eaux usées de Savenay
5. Questions diverses
 - Point sur les échanges techniques concernant les modifications à venir sur le dispositif de protection des zones humides du nouveau SAGE

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants et annonce l'ordre du jour. Il propose de reporter le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet de conservation et extension de la station de traitement des eaux usées de Savenay, car la CLE n'a pas été saisie, seul un avis technique de l'équipe d'animation a pour l'instant été demandé.

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 29 août 2024

M. CAUDAL invite les membres du bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 29 août.

Aucune remarque n'est exprimée.

Le compte-rendu du bureau de la CLE du 29 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz

Présentation par M. HERVIEU – Département de Loire-Atlantique
Diapositives 4 à 27

M. CAUDAL remercie M. HERVIEU pour son intervention. Il évoque le fait que la commune de Préfailles n'est pas comprise dans le PEAN. La commune s'étend sur une superficie de 488 ha dont 50% sont en espaces naturels ou en coupure d'urbanisation au titre de la loi littoral. La commune a engagé, depuis 2019, une politique en 3 volets : maîtrise foncière, protection juridique et un plan de gestion. Aujourd'hui, 4 espaces sont concernés par cette politique :

- la réserve naturelle nationale de la pointe Saint-Gildas qui appartient au Département de Loire-Atlantique et à Pornic Agglo Pays de Retz ;



- les terrains de la corniche sud appartenant à la commune depuis le 19^{ème} siècle ;
- une zone de 11 ha en coupure d'urbanisation, à cheval sur la commune de Préfailles et la commune de Pornic sur laquelle le Conservatoire du littoral et le Département de Loire-Atlantique ont établi un plan de gestion ;
- une zone de 50 ha à côté de la commune de la Plaine-sur-mer, sur le secteur de la Prée, en coupure d'urbanisation où le Département de Loire-Atlantique achète des terrains en zone N dans le cadre de la création d'un espace naturel sensible.

De plus, la commune a établi une convention avec la SAFER.

M. PONTHEUX s'interroge sur l'absence du captage prioritaire des Gâtineaux – Gros caillou dans le périmètre du PEAN. Parmi les trois enjeux environnementaux évoqués, le 2^{ème} porte sur les boisements et le maillage bocager. Il s'interroge sur l'absence de ces sujets dans les actions opérationnelles, d'autant plus que le travail a commencé sur le prochain programme d'action du CT Eau Littoral Sud Estuaire Côte de Jade et que dans ce cadre, la mise en œuvre de la plantation bocagère et la restauration du maillage bocager pourrait être favorisée.

M. CAUDAL indique que le captage prioritaire des Gâtineaux – Gros caillou se situe sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef. Cette commune n'a pas souhaité que des parcelles intègrent le périmètre du PEAN car ils ont déjà une réflexion en cours sur ces sujets. Cela ne signifie pas que, par la suite, il n'y aura pas d'intégration de certains terrains. Il ajoute qu'Atlantic'eau était favorable à inclure le périmètre de protection du captage dans le PEAN car il existe des phénomènes de cabanisation sur cette zone.

M. HERVIEU informe qu'une petite partie du périmètre de protection du captage est intégré dans le périmètre du PEAN sur la commune de Pornic. Les zones comprises dans le PEAN relèvent de l'analyse des enjeux les plus importants relevés collégalement par les élus. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'enjeu sur les autres zones mais que les zones intégrées dans le PEAN sont celles sur lesquelles les élus souhaitent se concentrer. Les actions sur les boisements n'apparaissent pas dans les quatre axes mais dans les actions détaillées par axe. Une action vise à mieux connaître, puis à restaurer, valoriser les boisements, le bocage et les friches. Il y a un besoin de mieux identifier les enjeux sur les territoires concernés. Le PEAN est globalement orienté sur les activités agricoles. Il rappelle que le programme d'action du PEAN ne va pas créer d'outil nouveau mais il fait appel à un certain nombre d'outils existants, les renforce, les optimise et les active de manière plus importante. C'est un outil de conjugaison des politiques publiques comme le PAT et les CT Eau. Le but n'est pas de se substituer mais d'agir en complémentarité des outils existants.

M. CAUDAL confirme les propos de M. PONTHEUX. Actuellement, sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, des inventaires des éléments structurants du paysage et des zones humides sont en cours sur Pornic Agglo Pays de Retz. Un des objectifs de ces inventaires est le renforcement du bocage. Le plan d'actions du PEAN ne doit pas viser l'amélioration de cette connaissance car elle est déjà réalisée dans le cadre du CT Eau Littoral Sud Estuaire Côte de Jade.

M. HERVIEU répond que le PEAN est mis en place dans cette optique : ne pas se substituer aux outils existants mais se connecter à ceux-ci.

M. PONTHEUX indique que la connaissance existe et que l'objectif actuel est de passer à l'action. Il est néanmoins important de travailler à court terme pour envisager l'action. Il serait dommage que le PEAN ne soit travaillé que sur l'aspect économique.

M. HERVIEU informe que le PEAN n'est pas un nouvel outil dans le département de Loire-Atlantique. Les PEAN existants ont démarré sur des surfaces inférieures à celles actuelles. Le choix a été fait de commencer par ce niveau d'ambition pour pouvoir ensuite envisager une extension, ou faire évoluer le programme d'actions après un retour d'expérience de cinq ans. Les élus n'ont pas écarté le volet environnemental même s'il y a davantage d'ambition sur le volet agricole.

M. D'ANTHENAISE indique qu'il serait mieux d'écrire dans les objectifs : « maîtriser le coût du foncier » plutôt que « limiter le coût du foncier ». Il ne faut pas oublier que pour les propriétaires, le foncier est un capital, il est donc difficile d'en limiter le coût. La démarche est positive car l'objectif est bien la transmission des exploitations. Il exprime néanmoins une inquiétude concernant le droit de préemption spécifique de la SAFER. Il indique qu'une division de la valeur des terres par 2 ou 3 n'est pas une bonne solution. Il demande de bien associer les propriétaires au suivi du PEAN car certains objectifs de boisements peuvent être attribués à des parcelles sur lesquelles l'exploitation est difficile.

Mme RENAUDIN demande si la fiche spécifique à cette zone, produite de manière collégiale avec différentes parties prenantes, produite par le Comité départemental des aires protégées a été utilisée. Elle trouve important que l'outil PEAN fasse le lien entre les différents espaces protégés existants sur le littoral. Le Conservatoire du littoral étant également propriétaire de terrains sur ce territoire, elle demande si la structure sera consultée sur le plan de gestion.

M. HERVIEU répond que le périmètre n'entraîne pas de superposition avec le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral ou avec les propriétés du département au titre des Espaces naturels sensibles (ENS). Le périmètre du PEAN arrive en limite de ces zones pour intervenir effectivement en complémentarité des outils existants, sachant qu'il a été considéré que les enjeux présents sur la propriété et la zone de préemption ENS et le périmètre d'intervention sont couverts par ces outils. Il ajoute que le Conservatoire du littoral ne fait pas partie des partenaires publics associés mais qu'il faisait partie du comité de pilotage.

M. LAFFONT informe participer aux instances du PEAN des vallées de l'Erdre, du Cens et du Gesvres au titre des associations de protection de l'environnement. D'expérience, il remarque que l'animation n'est pas à la hauteur des volontés politiques d'élaboration. Sur ce PEAN, la situation a été compliquée car l'extension du PEAN a eu lieu durant la période du COVID 19. Il n'en reste pas moins que le PEAN reste un outil intéressant car son rôle premier est de maintenir les zones agricoles en zones agricoles. Il indique ne pas opposer systématiquement agriculture et environnement même si certains exploitants font fi de la biodiversité. Certains systèmes agricoles jouent un rôle environnemental important. En protégeant les terres agricoles, le PEAN protège sur le long terme la biodiversité et le bocage.

Il comprend que la commune de Préfailles ne souhaite pas intégrer au PEAN les espaces sur lesquels il y a déjà des plans de gestion. Le PEAN ne contient pas de plan de gestion, uniquement un programme d'actions. Comme il manque les moyens pour le mettre en œuvre, c'est la synergie avec toutes les autres politiques qui est importante.

Sur la question du foncier, il lui paraît évident que pour que les générations soient renouvelées, il est obligatoire de considérer que le prix du foncier est important lors de l'installation d'un exploitant. Les terres doivent être disponibles pour les nouveaux exploitants. Pour cela, il faut éviter la spéculation, notamment les friches spéculatives qui attendent de l'urbanisation. En ce sens, l'articulation des documents d'urbanisme et du PEAN permettent de limiter la spéculation et c'est une bonne chose.

M. CAUDAL informe que depuis 10 ans, entre les lois de préemption de la SAFER et les actions mises en place par la commune de Préfailles, notamment concernant les terrains de loisirs, la spéculation s'est arrêtée. Ce sont des actions de longue haleine car la maîtrise du foncier ne se traite pas rapidement, malgré son importance pour les générations futures, quelle que soit l'activité. Disposer de ces outils permet de stopper la spéculation sur le littoral.

M. D'ANTHENAISE informe que le coût des terres agricoles en Loire-Atlantique est le plus bas de France.

M. CAUDAL indique que le bureau de la CLE n'a pas d'avis réglementaire à donner sur le projet de PEAN. Néanmoins, il est possible de faire des remarques dans le cadre de l'enquête publique.

M. HERVIEU confirme qu'un avis peut être donné.

M. CAUDAL indique qu'un courrier sera transmis par la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, qui reprendra les propositions des membres du bureau de la CLE.

3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire

Présentation du cahier des charges pour l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments

*Présentation par Lauriane PERCHERON
Diapositives 28 à 45*

M. GIRARD revient sur la phase 3 qui consiste à réaliser des prélèvements et des mesures sur les bassins versants, qui peut se faire concomitamment à la phase 2 d'estimation des flux. Lors du COTECH SAGE, il avait été évoqué qu'il pourrait être intéressant de réaliser des mesures sur plusieurs années pour ne pas être confronté à une année exceptionnelle et non représentative. Il propose d'intégrer au cahier des charges une tranche optionnelle qui prévoit des mesures sur les années n+2, n+3 ou n+4 pour améliorer la représentativité des mesures.

Mme PERCHERON confirme qu'il avait été dit que réaliser des mesures sur plusieurs années pouvait avoir un coût important, d'où la proposition de les réaliser uniquement sur une année pour avoir un état initial et de renouveler les mesures six ans plus tard pour une évaluation de l'atteinte des objectifs. La proposition de l'intégrer en tranche optionnelle est à étudier. Elle remercie M. GIRARD pour sa proposition.

M. GIRARD dit qu'en cas de coûts raisonnables, l'option serait déjà intégrée au marché, et la prestation pourrait être lancée. Si elle n'est pas intégrée dès le début, cela nécessitera de relancer un marché.

M. PONTHEUX indique que la préoccupation qui émane du SDAGE correspond plutôt à l'arrivée des flux au littoral au regard de la problématique de marées vertes. Il rappelle que sur l'estuaire, la problématique porte sur les flux de phosphore et de matière organique qui parviennent à l'estuaire. Il demande comment, dans l'étude, sont considérés les rejets qui ont lieu non pas dans les affluents de la Loire, mais directement dans la Loire. Il lui semble important d'ajouter ces éléments dans la partie estimation des flux.

Mme PERCHERON répond que la question des rejets directs dans la Loire est plutôt à intégrer dans l'étude qui sera faite sur la partie estuaire pour répondre à la disposition E2-5. Concernant les éléments qui arrivent au littoral, ils seront à intégrer dans l'étude qui répondra à la disposition L1-11 présentée sur la diapositive 34 de la stratégie amont-aval et l'enchaînement des dispositions. L'étude présentée aujourd'hui concerne les flux dans les bassins versants, la suivante concernera les flux dans l'estuaire et la troisième, les flux sur le littoral.

M. PONTHEUX dit qu'il faut voir au-delà de la logique de construction du SAGE dans la réalisation des études. Puisqu'il est prévu de réaliser des suivis, il vaut mieux identifier, durant cette étude, le manque de données pour les études suivantes. Il faut donc collecter des données de phosphore et d'azote mais aussi de matières organiques pour répondre à la problématique dans l'estuaire. Si seuls les flux provenant des affluents sont étudiés, le risque est de faire une mauvaise traduction des conclusions de l'étude, c'est-à-dire d'oublier que les rejets directs dans la Loire participent aux flux qui arrivent au littoral.

M. CAUDAL rejoint cette remarque. Au sud du littoral du territoire du SAGE, à la Pointe Saint-Gildas, il est intéressant de connaître les flux qui proviennent des bassins versants mais également ce qui est produit dans l'estuaire et qui arrive au littoral. Si la production dans l'estuaire n'est pas incluse dans l'étude des flux, il manquera une partie du territoire.

M. PONTHEUX parlait plutôt des rejets directs en Loire. La production dans l'estuaire est un sujet plus complexe.

M. d'ANTHENAISE demande si la connaissance des flux de phosphore concerne le phosphore total ou uniquement la forme de phosphore qui contribue au développement des algues vertes, le phosphate. Il demande également comment seront pris en compte les épandages des boues de stations d'épuration qui contiennent des phosphates calciques. Les boues amendent les sols de cet élément. En période pluvieuse, cet élément est rapidement remis en suspension et atteint les cours d'eau.

Mme PERCHERON indique que la question d'étudier les plans d'épandage s'est posée en groupe de travail sur le cahier des charges. Etudier tous les plans d'épandage et les mettre en relation avec la pluviométrie serait très intéressant mais aussi très complexe au vu de la taille du territoire. Dans les plans d'épandage, certaines périodes sont interdites mais la date d'épandage n'est jamais vraiment connue donc analyser les périodes d'épandage réelles au regard de la pluviométrie lui paraît assez compliqué.

M. CAUDAL informe que l'incertitude liée à l'avenir des plans d'épandage et leur pérennité dans le temps à horizon 2027 peut également être prise en compte car s'ajoute à l'épandage des boues de stations d'épuration, l'épandage des produits de compostage et de méthanisation des collectivités.

M. D'ANTHENAISE ajoute qu'il serait d'autant plus intéressant, au vu de ces incertitudes, de connaître la contribution des épandages de ces produits de traitement des stations d'épuration dans les origines des flux de nutriments.

M. CAUDAL conclue que le cahier des charges, amendé des interventions des membres du bureau de la CLE, sera présenté pour l'approbation de la CLE de novembre.

4. Questions diverses

Point sur les échanges techniques concernant les modifications à venir sur le dispositif de protection des zones humides du nouveau SAGE

M. CAUDAL indique que lors de la prochaine réunion du Bureau de la CLE, les évolutions de rédaction résultant du travail des services de l'état sur le nouveau SAGE seront présentées. Il précise qu'il y a semble-t-il des difficultés à obtenir la cartographie des projets du Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire permettant de vérifier s'il y a une modification substantielle par rapport à ce qui avait été acté lors de la concertation sur le SAGE.

Mme COCHARD indique qu'un point a été fait en début de semaine avec l'équipe d'animation et les services de la DDTM44. Des cartographies ont été travaillées par le Grand Port maritime superposant les cartes des ZSGE, les coups partis avec notamment la plateforme industrie verte et les projets pouvant faire exception dans le SAGE. Elle propose de partager ces cartes.

Mme VAILLANT précise avoir effectivement participé à cette réunion ainsi que Julie PIERRE pour l'équipe d'animation du SAGE. Elle indique avoir fait remonter le besoin de la CLE de disposer d'une cartographie qui recense les ZSGE, les zones humides inondables et les projets stratégiques du Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire qui entrent ou pas dans les 2 exceptions visées : l'activité et développement industrialo-portuaire ou coups partis (plateforme industrie verte) introduits par l'état dans la proposition de rédaction.

Mme COCHARD partage la carte produite (en annexe du présent compte-rendu) aux membres du Bureau de la CLE. La première cartographie présente le positionnement de l'ensemble des projets du GPMNSN superposés avec l'ensemble des ZSGE qui sont identifiées en vert. La plateforme industrie verte (coup parti) y est représentée en rouge. D'autres projets majeurs pour la transition énergétique et la décarbonation sont également identifiés. Au travers de cet exercice, il apparaît que seule la plateforme industrie verte impacte des zones humides. Les services du GPMNSN ont ensuite travaillé sur une seconde carte où sont représentés les projets logistiques et industriels en cours. Sur ces projets, les ZSGE ont été prises en compte et ne sont pas impactées par les aménagements du GPMNSN. Une dernière carte regroupe l'ensemble des projets ainsi que les fonciers en cours de déploiement ou déployés et ceux prochainement disponibles tel que le terminal charbonnier identifié

comme foncier disponible à court terme. Cette carte synthétise l'ensemble des projets du GPMNSN et confirme que seule la plateforme industrie verte est impactée par les ZSGE. Elle précise que l'ensemble de la zone a fait l'objet de remblaiements (confirmé par les cartes du CEREMA utilisées pour déterminer le ZAN). A noter qu'une voie ferrée traverse également cette zone, tout comme les pipelines de Total et de SFDM mais malgré tout, il est constaté aujourd'hui que la nature y a repris ses droits et qu'une zone humide s'y est installée.

Mme RENAUDIN précise que cette cartographie permet de voir que l'impact des projets du Grand Port maritime sur les zones humides est limité à la plateforme industrie verte.

M. CAUDAL ajoute qu'il est important que ce travail soit mené pour comparer avec la cartographie qui avait été définie auparavant. Il remarque que la plupart des projets sont dans ce même périmètre.

Mme VAILLANT demande à Mme COCHARD de lui transmettre les cartographies, elles seront mises en annexe du compte-rendu.

M. LAFFONT indique que ce travail est important car répond à des interrogations que la CLE s'était posée. Il rappelle que le GPMNSN s'était engagé au travers de ces documents stratégiques à n'utiliser que des zones déjà artificialisées et ainsi préserver les zones naturelles qui sont sous sa responsabilité. Il indique qu'il regardera attentivement les cartes plus précises qui pourront être communiquées ultérieurement.

Point sur la rencontre prévue avec la Chambre régionale d'agriculture au sujet des difficultés relationnelles observées sur le terrain avec le monde agricole

M. CAUDAL rappelle qu'au mois de juin, faisant suite à des remontées de techniciens qui rencontrent des difficultés relationnelles avec le monde agricole notamment dans le cadre des inventaires de zones humides sur le terrain, il avait sollicité avec les vice-présidents de la CLE une rencontre du Président de la Chambre régionale d'agriculture pour rechercher comment chacun pouvait travailler dans l'apaisement. Il précise que les programmes des CT Eau sont des actions volontaires formalisées au travers de conventions passées avec la Chambre régionale d'agriculture notamment. Il indique que cette rencontre était programmée le 11 octobre prochain. Il fait part aujourd'hui de sa déception à la suite du mail reçu la semaine dernière de la part de la Chambre régionale d'agriculture reportant ce rendez-vous au mois de février à l'issue de ses élections prévues en fin d'année. M. CAUDAL indique avoir des retours réguliers du terrain sur les difficultés rencontrées qui n'existaient pas auparavant. Il lui semble urgent de pouvoir discuter afin de trouver des solutions et de réengager la concertation. Il exprime par ailleurs la déception d'Eric PROVOST qui n'a pas pu être présent ce jour car de nombreux problèmes subsistent en Brière.

M. D'ANTHENAISE indique qu'il n'y a pas de positionnement systématique au niveau du monde agricole mais constate qu'il y a un besoin de concertation avant que des personnes sillonnent les parcelles agricoles. Il indique qu'il y a de l'exaspération car il y a eu des loupés à ce niveau. Il faut bien prendre le soin de prévenir les exploitants agricoles avant de se rendre sur leurs terrains.

M. CAUDAL est en accord avec cela mais regrette qu'il faille attendre 6 mois pour en discuter.

M. D'ANTHENAISE indique que le sujet a été abordé lors d'une réunion du Bureau de la Chambre régionale d'agriculture. Il précise que, malgré les problèmes de calendrier, la Chambre régionale d'agriculture est tout à fait disposée à rencontrer les élus de la CLE.

M. CAUDAL se tient à la disposition des instances de la Chambre régionale d'agriculture et regrette une fois de plus devoir attendre le mois de février.

M. D'ANTHENAISE précise que la Chambre régionale d'agriculture est actuellement dans une phase transitoire, avec la fin de mandat et un certain nombre de renouvellements à venir.

M. CAUDAL conclut sur les difficultés et constate qu'il y a une contradiction vécue par les différents acteurs car à la fois, il y a de l'argent public des collectivités publiques vers la Chambre d'agriculture et

les acteurs du monde agricole dans le cadre des conventions passées sur la base du volontariat notamment dans le cadre des CT eau et un retour en arrière constaté sur le terrain. Il est dommage de devoir attendre 6 mois pour lever ces contradictions.

Point sur la rencontre avec l'UNICEM sur le SAGE et le devenir du remblaiement des carrières à la fin de l'exploitation

M. CAUDAL explique qu'à la suite d'étude de dossiers en Bureau de la CLE et en particulier le dossier de l'extension de la carrière de Rouans, il a envoyé, au titre d'Atlantic'Eau, un courrier au Préfet pour attirer son attention afin qu'il n'y ait pas de remblaiement systématique en fin d'exploitation de carrière mais que puisse être évoqué au cas par cas la possibilité de constituer des réserves d'eau pour le soutien de la production d'eau potable et d'autres sujets. Il indique que les représentants des carrières sont ouverts à la discussion et indique qu'un projet de ce type est en cours avec Vendée Eau dont il prendra attache pour avoir plus de précisions. Par ailleurs, M. CAUDAL indique que l'UNICEM doit nous transmettre le schéma départemental des carrières afin qu'il puisse être superposé à la cartographie des zones humides du SAGE.

Point sur le Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique

M. CAUDAL évoque l'élaboration du Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'horizon 2035 et 2050 et précise qu'il devrait être bouclé pour la fin du premier trimestre 2025. Il indique qu'une présentation des résultats d'une étude qui avait été commandée par les producteurs d'eau potable auprès du GIP Loire Estuaire pour modéliser et affiner l'évolution du bouchon vaseux en fonction du changement climatique et prenant en compte les travaux de rééquilibrage de la Loire en amont de Nantes par VNF serait à envisager prochainement lors d'une réunion de la CLE.

Il évoque également que 70% de l'eau potable provient de la Loire et sa nappe alluviale et que les débits vont évoluer. Il fait part des risques industriels liés à la production d'eau potable qui vont devenir de plus en plus prégnants à l'avenir. De la qualité de l'eau va dépendre la quantité d'eau potable produite. Il souhaite que les membres de la CLE soient sensibilisés à ce sujet prochainement.

Pour poursuivre sur les problématiques de qualité de l'eau au niveau des bassins d'alimentation de captage. Il indique qu'il y avait dimanche dernier, une manifestation à Nort-sur-Erdre. Sur ce sujet, il exprime que s'il n'y a pas des avancées importantes pour améliorer la qualité de l'eau brute, il y aura de plus en plus de crispations de la part notamment des collectivités et de collectifs divers.

Mme RENAUDIN indique qu'un COPIL s'est tenu la semaine dernière sur le captage prioritaire de Nort-sur-Erdre, durant lequel le projet d'arrêté ZSCE a été présenté ainsi qu'un dispositif de PSE (Paiement pour services environnementaux) par Atlantic'eau à valider et des actions foncières à engager. Dans ce cadre, un travail collectif très important de la DDTM44 et des partenaires a été mené sur ce captage. Elle précise que la consultation du public sur le projet d'arrêté ZSCE du captage de Nort-sur-Erdre va être lancé dans les prochains jours.

Autres sujets

Mme GARAND indique que CAP Atlantic La Baule-Guérande Agglo a reçu un courrier sur le renouvellement de l'autorisation de dragage et de la gestion des sédiments du GPMNSN et l'enquête publique en cours jusqu'au 7 novembre. Elle demande si la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire a été consultée sur ce dossier.

M. CAUDAL indique que ce dossier a été vu en réunion du Bureau de la CLE qui a émis un avis assorti de recommandations. Il propose qu'il soit transmis à Mme GARAND d'une part et qu'il fasse office de contribution lors de l'enquête publique en cours.

M. GIRARD informe que dans le cadre de l'étude HMUC sur l'axe Loire, des ateliers de concertation se tiendront à partir de janvier 2025 par unité de gestion (l'estuaire de la Loire étant l'unité à part entière :



Loire aval). L'année 2025 sera consacrée au diagnostic des 4 volets. Le travail se poursuivra par une mise en cohérence avec les autres études HMUC menées sur l'ensemble du bassin de la Loire.

M. CAUDAL précise qu'en effet cette étude est attendue pour faire le lien entre l'étude sur la la Loire et celle de l'estuaire.

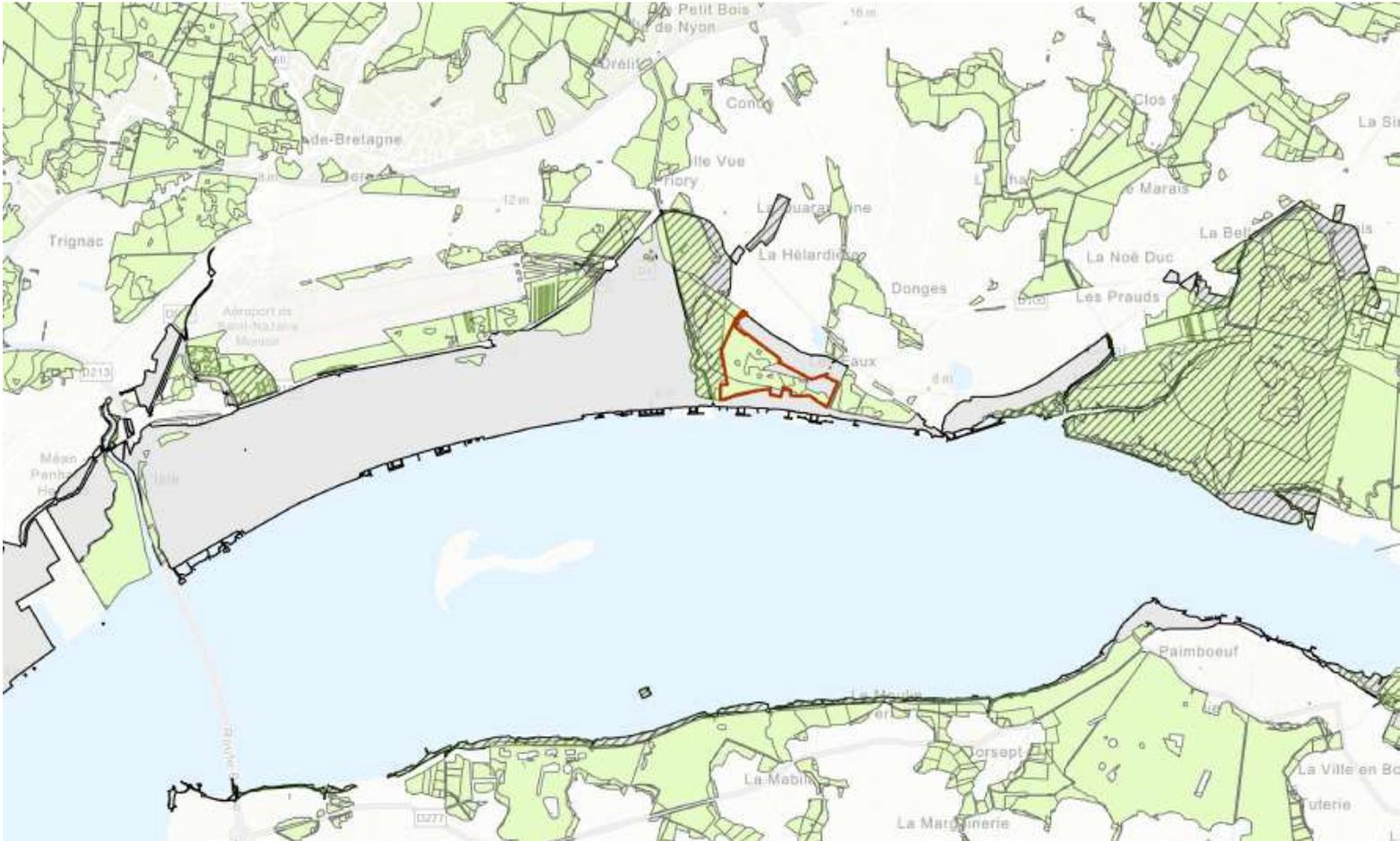
En parallèle, M. CAUDAL rappelle qu'une rencontre inter-SAGE sur la gestion quantitative est prévue le 15 novembre prochain en collaboration avec le SAGE de la Baie de Bourgneuf et marais breton et le SAGE Grand Lieu, Logne, Boulogne, Ognon. Cette rencontre permettra d'évoquer les interconnexions entre les différents bassins.

Mme VAILLANT précise qu'un mail « Save the date » a été transmis en septembre et que l'invitation officielle avec le formulaire d'inscription sera envoyée la semaine prochaine.

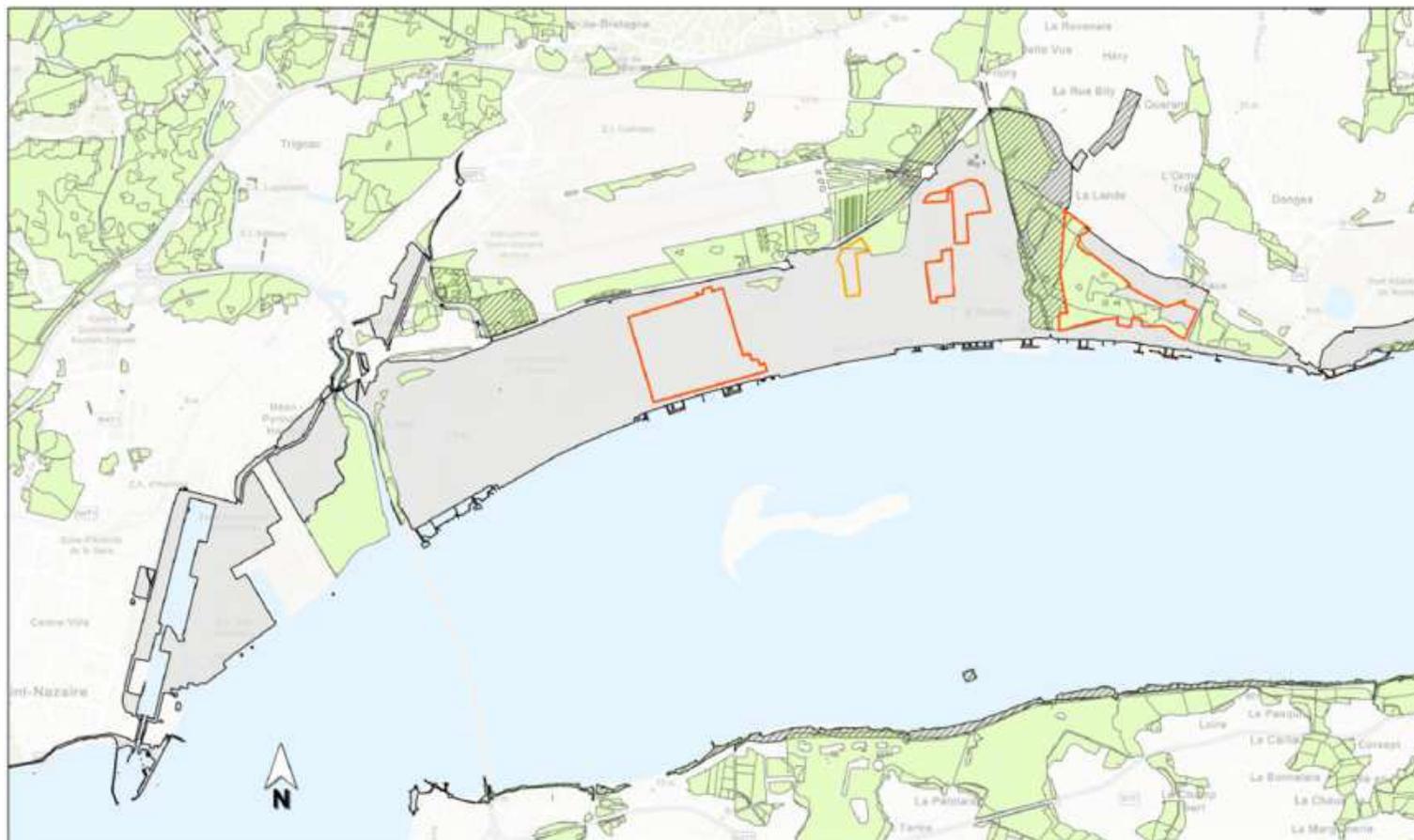
M. CAUDAL évoque la nécessité d'organiser ultérieurement une réunion inter-SAGE littorale notamment avec le SAGE Vilaine et le SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres du bureau de la CLE.

Localisation des ZSGE (SAGE) et plateforme industrie verte



Localisation des projets majeurs pour la transition énergétique et la décarbonation



- Espaces ZIP du GPMNSN
- Espaces à Vocation naturelle du GPMNSN
- Projet ZSAGE du SAGE
- Projets majeurs pour la transition énergétique et la décarbonation
- Autres projets pour la transition énergétique et la décarbonation

Carte des projets majeurs du GPMNSN pour la transition énergétique et la décarbonation et autres projets logistiques ou industriels

